

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0656^e** séance
tenue le **13 mai 2024**, à 14 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella, Sylvie Dubois, David Francoz, France Houle, Michel Janosz ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : Michel Carrier ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Baptiste ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Alexandre Beaupré-Lavallée, Chantal Bémour, Jean-François Bissonnette, Delphine Bosson-Rieutort, Isabelle Brault, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Jean-Jean-Jacques De Bruycker, Juliette De Maeyer, Denis deBlois, David Décary-Héту, Vasile Diaconu, Marc André Éthier, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ingrid Hall, Ahmad Hamdan, Dyala Hamzah, Bechara Helal, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Diane Lamarre, Julie Lavoie, Roger Lippé, Stéphane Molotchnikoff, Christian Nadeau, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Martin Papillon, Danielle Pinard, Alexandre Prat, Sylvain Quessy, Samir Saul, Audrey Smargiassi, Guillaume Sutre, Mario Talajic, Daniel Thirion, Olivier Vallerand, Bilkis Vissandjée, Han-Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Caroline Daigle, Pierre-David Desjardins, Saleha Hedaraly, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, David Lewis, Lise Marien, Liliette Michel, Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Flora Haddad Lolot, Méganne Joyal, Audréanne Matte-Landry, Isabelle Ouellette, Ness Teboul, Justine Wu ; les membres indépendants : Jean-Marc Charron, Luc Granger ; les représentants et les représentantes du personnel : France Lebel, Lynne Thuot, Yannick Tremblay ; les représentantes des cadres et professionnels : Isabelle Daoust, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Alain Charbonneau, Sophie Langlois, Nicole Languérand.

ABSENCES : la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Thomas Druetz, Jonathan Goldman, Jean-Marie Hanssens, Solange Lefebvre, Ian Thomas MacDonald, Anne Marchand, Amélie Maugère, Julien Riel-Salvatore, Gilles Soulez, Jacques Thibodeau ; une représentante et un représentant du personnel enseignant : Françoise Guay, Alain Vallières ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; un représentant et une représentante de la communauté étudiante : Jani Boyer, Enrique Colindres ; une membre indépendante : Nicole Trudeau.

PERSONNES EXCUSÉES : les doyens et la doyenne : Simon de Denus, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando ; les représentants et les représentantes du corps professoral : André Dallaire, Rodney Knight, Henry Thomas Kramer, Audrey Laplante, Jean Leclair, Eugene Syriani, Frédéric Yvon.

<u>PRÉSIDENT</u> :	Daniel Jutras, recteur
<u>LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Les doyens

La doyenne de la Faculté de droit
Geneviève Saumier

Le doyen de la Faculté de médecine dentaire
Hugo Ciaburro

Fins de mandat (31 mai 2024)

Les doyens

La doyenne de la Faculté de droit
France Houle

Le doyen intérimaire de la Faculté de médecine dentaire
Michel Carrier

Professeurs.es de carrière ou professeurs.es sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

Mme Chantal Bémeur, professeure agrégée au Département de nutrition de la Faculté de médecine.

M. Gilles Soulez, professeur titulaire au département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine.

Faculté des arts et des sciences

M. Samir Saul, professeur titulaire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences.

Faculté de musique

M. Jonathan Goldman, professeur titulaire à la Faculté de musique.

Faculté des sciences infirmières

Mme Isabelle Brault, professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières.

Mme Bilkis Vissandjée, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières.

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

Faculté de droit

Mme Saleha Hedaraly, chargée de cours à la Faculté de droit.

Faculté de médecine dentaire

Mme Lise Marien, chargée de clinique au Département de dentisterie de restauration et au Département de stomatologie à la Faculté de médecine dentaire.

Faculté des sciences infirmières

Mme Liliette Michel, chargée de cours à la Faculté des sciences infirmières.

Quatre membres élus parmi les cadres et membres du personnel professionnel, dont

Au moins deux élus parmi les cadres et professionnels sur fonds courant

Mme Isabelle Daoust, chargée de projets spéciaux au Vice-décanat - Études de cycles supérieurs et engagement et adjointe par intérim au Vice-décanat – Affaires internationales de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Chloée Ferland-Dufresne, responsable des activités culturelles aux Services à la vie étudiante.

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine dentaire

M. Alain Vaillancourt, professeur retraité à la Faculté de médecine dentaire, ancien doyen et ancien vice-recteur aux ressources humaines, décédé le 19 avril 2024.

Faculté de musique

M. Massimo Rossi, professeur honoraire à la Faculté de musique, décédé le 6 février 2024.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0656-1 **ORDRE DU JOUR** 2024-A0021-0656^e-840

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. Mme Juliette De Maeyer présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2024-A0021-0656^e-840.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0655^e séance tenue le 22 avril 2024
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Proposition pour la promotion de l'expression des idées sur le campus
8. Élection d'une professeure ou d'un professeur au Conseil de l'Université
9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 9.1. Comité des différends : nomination de deux membres suppléants aux autres membres
 - 9.2. Comité d'appel des différends : nomination d'une ou d'un membre

- 9.3. Comité de l'ordre du jour : nomination d'une ou d'un membre de l'Assemblée universitaire
 - 9.4. Comité de la recherche : nomination de trois professeures ou professeurs, de deux personnes étudiantes, d'une professeure ou d'un professeur sous octroi et d'une chargée de cours ou d'un chargé de cours
 - 9.5. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination d'une ou d'un membre d'office de l'Assemblée universitaire
 - 9.6. Comité d'accompagnement de la planification stratégique : nomination d'une professeure ou d'un professeur, membre élu de l'Assemblée universitaire
 - 9.7. Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires : nomination d'une étudiante ou d'un étudiant
 - 9.8. Groupe de travail ad hoc pour la mise à jour du règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire : nomination de deux à trois membres ayant une connaissance des travaux de l'Assemblée universitaire, de son règlement de régie interne ainsi qu'une expertise en matière de fonctionnement des assemblées et de modes de votation
10. Rapports d'étape des présidentes et présidents des comités de l'Assemblée universitaire

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Prochaine séance : Le 16 septembre 2024, à 14 heures
12. Clôture de la séance

AU-0656-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0655^e SÉANCE
TENUE LE 22 AVRIL 2024**

À la page 7, une coquille est corrigée au nom de Geneviève Bois.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0655^e séance tenue le 22 avril 2024, tel que présenté.

AU-0656-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

En réponse à une question présentée à la séance précédente au sujet d'une directive quant au rattachement de professeurs associés à deux départements, le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales, M. Courchesne, indique qu'il n'y a pas de nouvelle procédure. La pratique, qui découle de la procédure existante, est de ne pas nommer des professeurs associés dans plus d'une unité à l'UdeM. Ainsi, une seule nomination à l'échelle institutionnelle suffit pour que la personne profite du statut de professeur associé et des bénéfices qui y sont rattachés.

La présidente des délibérations revient sur le procès-verbal de la séance précédente et les propositions faites dans le cadre de la proposition de MM. Saul et Éthier (délibération AU-0655-8). Elle rappelle que l'Assemblée universitaire a accepté tacitement de traiter la nouvelle proposition soumise par les proposeurs, laquelle comportait un changement dans le mandat ainsi que deux nouveaux paragraphes ; et d'autre part, que cette nouvelle proposition a été reçue quelques heures avant la séance et que personne n'a eu le temps de préciser la différence entre la proposition initiale et la nouvelle, si cela avait été clarifié, elle l'aurait traitée différemment. Cela dit, l'Assemblée a accepté de retirer l'ancienne proposition et de recevoir la nouvelle ; cependant, techniquement, elle n'aurait pas dû le faire puisque cela ne respectait pas le délai de 9 jours prévu au règlement de régie interne de l'Assemblée. Par ailleurs, elle constate à la lecture du procès-verbal que des membres s'étaient préparés à discuter de l'ancienne proposition et non de la nouvelle ; et rappelle que les membres de l'Assemblée sont supposés représenter des gens et devraient prendre le temps de les consulter au préalable. Elle avise qu'à l'avenir une telle situation ne sera pas acceptée. Pour la suite de l'étude de la proposition, prévue au point 7 de l'ordre du jour, l'Assemblée va poursuivre la plénière pour permettre aux personnes qui ne se sont pas encore exprimées de le faire.

Évoquant la réponse du recteur à sa question présentée à la séance précédente au sujet de la compagnie LeddarTech Israël appartenant au chancelier de l'UdeM, Mme Hamzah demande au recteur pourquoi il n'a pas l'intention de demander au chancelier de modifier le contenu de ses investissements relativement à cette compagnie, considérant un risque pour l'UdeM de complicité par association dans la violation de la Convention sur le génocide, jugé plausible par la Cour internationale de justice au mois de janvier dernier.

Le recteur rappelle d'abord qu'il n'est pas en position sur le plan hiérarchique de faire une telle demande au chancelier. Par ailleurs, il pense que ce serait une mauvaise idée que le recteur de l'Université invite les membres du Conseil de l'Université ou de la communauté universitaire à modifier leurs investissements personnels en raison d'un enjeu politique ou autre, comme celui évoqué.

AU-0656-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0656-5 PÉRIODE D'INFORMATION

AU-0656-5.1 RAPPORT DU RECTEUR

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

En ce qui concerne les admissions de l'automne 2024, on observe une hausse du nombre de candidats (individus) de 15 % par rapport à l'année dernière. Pour ce qui est des personnes qui ont reçu une offre et l'ont acceptée, on note une hausse de 9 % à l'échelle de l'Université et de 10 % pour les programmes au premier cycle. Cela exclut les programmes de doctorat du premier cycle – médecine, médecine dentaire, optométrie et médecine vétérinaire – pour lesquels les offres ne sont pas encore faites. Il est possible que ce phénomène soit lié aux efforts faits par le Service de l'admission et du recrutement (SAR) qui a transmis les offres plus vite qu'auparavant, ce qui pourrait contribuer à des réponses plus favorables.

Le 2 mai dernier s'est tenu le 8e colloque sur la réussite étudiante de l'Université de Montréal sur le thème « Les racines institutionnelles de l'anxiété de performance ».

Du côté de la recherche, l'UdeM a célébré l'excellence de ses chercheurs et chercheuses en recherche lors de l'événement Bravo Recherche, tenu la semaine dernière. Ce fut aussi l'occasion de souligner la contribution et la carrière de Pascale Ouellette, du vice-rectorat à la recherche, décédée prématurément. Dans le cadre de cet événement, près de 130 personnes ont été honorées pour des prix, des distinctions, des chaires de recherche et des subventions majeures.

Le 6 mai dernier, la ministre fédérale Soraya Martinez Ferrada était sur le campus de l'Université de Montréal, à Polytechnique Montréal, pour annoncer, au nom du ministre François-Philippe Champagne, les résultats de la deuxième étape du concours du Fonds de recherche biomédicale du Canada qui comportent des investissements totaux de plus de 575 M\$ pour le soutien de la préparation aux pandémies, en particulier. L'UdeM récolte 100 M\$ sur cette somme pour quatre projets réunis sous sa gouverne en partenariat avec l'industrie et plusieurs autres partenaires. D'autre part, ce matin, le gouvernement du Québec a attribué une contribution financière de 8 M\$ jusqu'en 2026 à IVADO pour soutenir le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) pour les PME, pour lesquelles l'adoption de l'IA servant la productivité est un enjeu majeur.

Parmi les activités de rayonnement, le recteur souligne la tenue du Sommet Climat Montréal la semaine dernière, auquel plusieurs chercheurs et chercheuses de l'UdeM ont pris part en partageant leur expertise. Pour sa part, le recteur a participé au panel portant sur le thème « Les universités unies pour la transition climatique de la métropole ».

Il souligne également la 2^e édition des Grandes retrouvailles, qui s'est tenue du mercredi 8 au dimanche 12 mai 2024, qui fut un grand succès. Plus de 50 activités dans toutes les facultés ont été tenues. Il remercie toutes les personnes qui ont contribué au succès de cet événement et au rayonnement de l'Université. Parmi les événements organisés dans ce cadre,

il souligne un grand concert public offert par Sarahmée et Corneille qui a attiré près de 3000 personnes, et la Conférence de la montagne qui avait pour thème la manière dont la création artistique peut interagir avec les sciences.

Le recteur mentionne ensuite la nomination de Geneviève Saumier à titre de nouvelle doyenne de la Faculté de droit, qui entrera en poste le 1^{er} août 2024.

Il signale que Frédéric Bouchard, doyen de la FAS, et Guy Breton, recteur émérite, ainsi que lui ont reçu les Palmes académiques de la République française. Du côté des étudiants, Katerina Sviderska, étudiante de maîtrise en science politique, a reçu la bourse Gates de l'Université de Cambridge. Et Antoine Bédard a reçu le prix de la meilleure thèse de doctorat en astrophysique au Canada, de la Société canadienne d'astronomie et de la Société royale d'astronomie du Canada qui lui ont décerné la médaille J. S. Plaskett, le 1^{er} mai dernier.

Enfin, la liste des personnes ayant reçu des subventions, des distinctions et des prix sera communiquée au secrétaire général.

AU-0656-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Le secrétaire général signale le départ à la retraite de Mme Anne Mc Manus, chargée de comité au Secrétariat général, chargée de l'Assemblée universitaire, il souligne la qualité de son travail qui a contribué au bon fonctionnement des travaux de l'Assemblée universitaire au cours des 12 dernières années. Il propose une motion de remerciements à son endroit pour la qualité de son travail à titre de chargée de comité en soutien à l'Assemblée au cours des 12 dernières années. La proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité. L'Assemblée universitaire exprime ses remerciements en applaudissant.

Mme Houle, qui termine son mandat de doyenne de la Faculté de droit et participe à sa dernière séance de l'Assemblée, remercie le recteur et salue les membres de l'Assemblée universitaire en les remerciant pour les échanges intéressants tenus dans le cadre de l'Assemblée. Elle remercie également tous les membres de sa faculté pour le travail réalisé ensemble pendant son mandat de doyenne et précédemment de vice-doyenne.

Mme Hamzah informe que la Conférence des recteurs des universités d'Espagne, soit les représentants de 76 universités, vient de prendre la décision historique de suspendre toutes leurs collaborations avec les universités israéliennes complices dans l'occupation et le génocide. Elle demande si le recteur de l'UdeM envisage d'aborder la question avec ses collègues du BCI. Elle informe ensuite que, depuis le mois dernier, deux autres départements de la FAS, le Département de philosophie et le Département de travail social, ont adopté à l'unanimité des résolutions de boycott désinvestissement sanction (BDS) portant le total des départements réclamant une suspension des ententes avec Israël à huit. Celle du Département de travail social demande en outre la reconnaissance du racisme antipalestinien par l'UdeM et aussi que l'UdeM révèle tous ses investissements dans des

entreprises éventuellement complices du génocide contre le peuple palestinien et s'en désinvestisse. Elle souhaite présenter une question à ce sujet.

La présidente des délibérations signale qu'elle pourra présenter ses questions à la période de questions au point suivant de l'ordre du jour.

AU-0656-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente des délibérations fait un rappel de certaines règles de fonctionnement en assemblée, notamment celle qui dit que les membres doivent toujours s'adresser à la présidence de l'assemblée, une règle essentielle qui permet d'éviter qu'il y ait des dialogues et des confrontations. Elle rappelle aussi que la liberté d'expression demande que chacun se discipline pour synthétiser ses interventions afin de laisser du temps de parole aux autres membres et ainsi permettre que le plus grand nombre puisse se prononcer. Il faut aussi considérer que des membres peuvent avoir des contraintes d'horaires qui ne leur permettent pas de poursuivre la discussion au-delà de 17 heures.

M. Molotchnikoff dit avoir constaté un alourdissement des tâches administratives qui surchargent les professeurs – apprentissage d'un nouveau système pour le questionnaire des examens à choix multiples ; formulaires de demande de fonds comportant des demandes supplémentaires en lien avec l'ÉDI ; comités d'éthique plus nombreux qui peuvent prendre beaucoup de temps –, et d'autre part, que les enseignants ne sont pas informés que de l'aide peut leur être offerte à cet égard. Par exemple, il a appris qu'il existe des auxiliariats dispensés par les services pour aider à apprendre le nouveau système d'examen en ligne. Il demande que l'on informe les professeurs du soutien qui peut leur être apporté.

Mme Hébert explique que le BRDV et le Bureau de la conduite responsable en recherche ont une philosophie de soutien à la communauté, considérant la reddition plus importante – redditions institutionnelle et individuelle – que l'on demande à la communauté de recherche. Des conseillers sont disponibles dans ces deux équipes pour accompagner les chercheurs et les étudiants aux cycles supérieurs et postdoctoraux.

En lien avec l'information qu'elle a présentée au point précédent, Mme Hamzah demande si le recteur de l'UdeM envisage d'aborder la question soulevée par la Conférence des recteurs des universités d'Espagne avec ses collègues du BCI.

En premier lieu, le recteur signale que même s'il est président du BCI, il ne dicte pas le contenu des orientations choisies par ses collègues et que cette question n'est pas à l'agenda du BCI. Pour fins de clarification, il reprend ensuite en détail les éléments de réponse qu'il a donnés lors de séances précédentes en référence au conflit Israël-Hamas et la crise humanitaire qui en découle. Il réitère l'importance que l'UdeM accorde son soutien aux membres de la communauté de l'UdeM qui sont en désarroi face à ce conflit meurtrier, y compris aux personnes qui sont victimes de harcèlement, de haine et de discrimination. Il réitère également que l'Université a les responsabilités d'éclairer le débat par ses chercheurs et ses chercheuses qui connaissent les enjeux et peuvent expliquer ce qui s'y passe ; de

préservé un espace de dialogue serein ; et d'accorder, dans la mesure de ses moyens, du soutien à ses membres. Pour ce qui est de cesser les collaborations et les partenariats académiques, il réitère qu'il n'y a pas actuellement d'accords institutionnels formels et actifs entre l'UdeM et les universités israéliennes. À son avis, le boycott ou le refus d'interagir avec des universités d'autres pays n'est pas la meilleure façon de protéger les droits fondamentaux et de soutenir les processus de paix, la liberté académique et la liberté d'expression ainsi que la libre circulation des idées. Il considère que les universitaires et leurs institutions ne sont pas imputables des décisions de leur gouvernement, soulignant que les universitaires sont souvent eux-mêmes les forces critiques les plus importantes dans ces conflits. Il lui semble donc mal avisé de rompre les liens avec les universités en Israël, estimant que la collaboration universitaire fait partie de la solution. En ce qui concerne le désinvestissement, il explique qu'il faut distinguer deux fonds auxquels l'Université est liée : le fonds de pension et le fonds de dotation. Le fonds de pension est entièrement sous le contrôle du Comité d'investissement du fonds de retraite et est indépendant de la direction et du Conseil de l'Université, comme prévu par la Loi. Pour ce qui est du fonds de dotation, l'Université ne prend pas position sur les enjeux politiques, en particulier ceux qui sont l'objet d'un débat dans la sphère académique. Sur le conflit Israël-Hamas, il y a une diversité d'opinions qui ne doivent pas être entravées par des énoncés institutionnels ou des gestes, comme un désinvestissement, qui constitueraient, en quelque sorte, des manifestations d'une position politique de l'Université. De plus, l'Université ne détient pas directement des actifs dans le fonds de dotation, elle mandate des gestionnaires d'investissement, lesquels sont choisis en fonction de la politique d'investissement responsable qui s'appuie sur les principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU – ainsi, les intérêts financiers du fonds de dotation ne sont pas en détention directe, mais en détention indirecte. La réponse courte à la question posée est qu'il n'y a pas de plan de désinvestir le fonds de dotation en lien avec le conflit Israël-Hamas, conformément aux principes d'investissements évoqués.

En complément à l'intervention du recteur, la vice-rectrice, Valérie Amiraux, précise que l'UdeM a trois ententes actives avec des universités israéliennes qui concernent des échanges de professeurs et des projets de recherche, soit Hebrew University et les universités de Tel-Aviv et Ben Gourion qui ont été conclues dans le cadre des démarches initiées par le programme Millénaire. Toutes les autres ententes que l'Université avait lors du débat tenu sur ce sujet à la séance de l'Assemblée universitaire du 5 décembre 2022 sont devenues inactives, ou ont été rendues inactives comme elle l'avait expliqué à la séance précédente.

Évoquant un projet de loi qui sera déposé prochainement à l'Assemblée nationale concernant les billets médicaux, Mme Thuot demande si les nouvelles règles sur les billets médicaux vont s'appliquer aussi aux étudiants.

Mme Lefrançois indique que l'Université a déjà assoupli les règles quant à la justification des absences aux évaluations, les étudiants peuvent une fois par trimestre déclarer sur l'honneur leur absence à une évaluation pour des raisons médicales sans avoir à soumettre un billet médical. Dans le cas d'une deuxième absence lors du même trimestre, l'étudiant doit présenter un billet médical ou d'un professionnel de la santé pour justifier une absence à une évaluation.

En lien avec les informations sur les admissions présentées par le recteur dans son rapport, Mme De Maeyer mentionne qu'il y a eu quelques dossiers d'admission dans son unité pour lesquels il y a eu un long délai entre le moment où l'étude des dossiers dans l'unité a été complétée et celui où les personnes reçoivent une offre d'admission, soit un mois et demi à deux mois. Elle demande si ce genre de délai est une anomalie et s'il y a une surveillance qui est faite du côté du SAR pour comprendre ce qui pose problème et aussi communiquer avec les unités afin de permettre d'accélérer les offres d'admission dans de tels cas.

Mme Lefrançois explique que cela concerne probablement des dossiers d'admission aux études supérieures, qui font l'objet d'un processus plus complexe qui concerne à la fois les unités et les Études supérieures et postdoctorales (ESP). Des moyens ont été pris récemment par le SAR pour accélérer le traitement des demandes. Elle en profite pour annoncer qu'il y a un nouveau processus d'admission au SAR et que l'on travaille sur un processus amélioré pour l'admission aux cycles supérieurs pour les prochaines admissions. Elle souligne que le volume des admissions a considérablement augmenté aux cycles supérieurs, et qu'en termes de nombre de dossiers, on est en avance par rapport aux années précédentes, mais qu'en pourcentage, on est un peu en retard à cause du volume augmenté ; cependant, des moyens ont été pris pour corriger la situation.

En lien avec le commentaire de la présidente des délibérations au sujet de la pratique qui consiste à s'adresser à la présidence d'une assemblée, M. Saul informe que cette notion provient de la Grande-Bretagne ; elle avait pour but d'éviter que les parlementaires ne s'en prennent les uns aux autres, et est une façon de faire en sorte que l'on s'intéresse au sujet et non pas à la personne de l'adversaire. Par ailleurs, en suivi d'une question qu'il avait posée à une séance antérieure, il demande à la vice-rectrice responsable des études un suivi au sujet d'une étude qui était en cours concernant les absences des étudiants.

Mme Lefrançois précise que plusieurs études sont menées à ce sujet, dont une sur la motivation des étudiants à s'inscrire à l'UdeM et une étude sur la santé mentale et le bien-être psychologique des étudiants dont les résultats sont en train d'être compilés et seront bientôt disponibles. Une enquête nationale sur la santé mentale et le bien-être des étudiants des études supérieures dans les universités québécoises, qui aura lieu l'automne prochain, permettra de comprendre une partie des causes de l'absentéisme.

En lien avec la question sur les billets médicaux, M. Lippé dit avoir été surpris d'apprendre que l'UdeM est revenue à la règle mentionnée par Mme Lefrançois. Il n'est pas certain que cette information a circulé dans les départements.

Mme Lefrançois indique que cette décision qui touche le premier cycle et les cycles supérieurs a été prise par la Commission des études au cours de l'année 2023-2024. Elle rappelle l'existence de cette règle et verra à ce que les membres de la Commission des études diffusent l'information afin que tous soient au courant, notamment les personnes qui doivent approuver les demandes d'absence à des évaluations.

En lien avec l'information qu'elle a présentée au point précédent relative aux 8 départements qui ont voté des résolutions de boycott et aux 15 universités qui ont déclaré leur

intention de désinvestir, et en lien avec les explications du recteur à l'effet que les investissements de l'UdeM dans le fonds de dotation sont indirects, Mme Hamzah demande si l'UdeM pourrait envisager, dans ce cadre, la mise sur pied d'un comité chargé d'examiner cette question du boycott et de répondre à la question de la demande de désinvestissements.

Sans reprendre les explications qu'il a données précédemment, le recteur rappelle que cette question relève du Conseil de l'Université, que celui-ci est informé des résolutions qui ont été formulées par les différentes unités et que la question n'est pas à l'ordre du jour du Conseil. Par ailleurs, il rappelle que le fonds de dotation, qui s'établit à 442 M\$, ne détient directement aucune position en actions cotées de sociétés israéliennes. Le fonds a une exposition indirecte à une société israélienne, à sa connaissance, et cet investissement représente 0,1 % du fonds de dotation. Il dit comprendre que cela est un enjeu significatif pour plusieurs membres de la communauté, cependant il lui semble que la question du désinvestissement perd un peu de son intensité quand on tient compte de cette exposition, laquelle est potentiellement transitoire parce que l'Université investit dans des portefeuilles à travers les activités de gestionnaires et que ces actifs sont susceptibles d'être déplacés, vendus ou achetés au fil du temps en fonction des priorités énoncées par ces gestionnaires, conformément aux principes d'investissements responsables évoqués précédemment.

En question complémentaire, Mme Hamzah mentionne que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) avait apporté le même type de réponse à des militants qui lui demandaient de désinvestir d'une compagnie lourdement impliquée dans l'apartheid israélien, un investissement qui représentait 0,03 % d'un portefeuille plus imposant que le fonds de dotation de l'UdeM, et la CDPQ a décidé de se retirer de ce fonds.

La présidente des délibérations fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une question complémentaire puisqu'aucune question n'a été posée.

AU-0656-7 **PROPOSITION POUR LA PROMOTION DE L'EXPRESSION
DES IDÉES SUR LE CAMPUS**

2024-A0021-0654^e-826, 826 modifié, 2024-A0021-0655^e-839,
2024-A0021-0656^e-849

L'Assemblée poursuit l'étude de la proposition pour la promotion de l'expression des idées sur le campus, soumise par M. Samir Saul et appuyée par M. Marc-André Éthier.

Pour fins de clarification, la présidente des délibérations présente les modifications qui ont été apportées à la proposition entre la séance du 18 mars et celle du 22 avril derniers, à l'aide d'un tableau (document 2024-A0021-0656^e-849). Par la suite, elle rappelle les annonces de propositions qui ont été présentées dans le cadre de la plénière tenue lors de la séance précédente (délibération AU-0655-8). L'Assemblée est ensuite invitée à poursuivre la discussion en plénière. Aucune intervention n'étant présentée, elle cède la parole au proposeur, M. Saul, pour répondre aux interventions qui ont été présentées à la séance précédente.

M. Saul mentionne que M. Éthier et lui ont discuté de la situation à la suite des échanges de l'Assemblée tenue lors des séances de mars et d'avril, et qu'ils ont convenu de présenter la déclaration suivante à l'Assemblée :

« Les séances de mars et d'avril imposent cinq constats :

1. L'assemblée ne sent pas le besoin de la promotion de l'expression des idées à l'université.
2. Le problème que la proposition vise à traiter ne lui semble pas vraiment préoccupant.
3. La substance de la proposition ne retient pas suffisamment son attention.
4. Les propos tenus sont à la marge ; les interventions n'ont porté que sur des aspects accessoires.
5. Le règlement de l'objection du début à une nouvelle instance n'a fait qu'ouvrir la voie à de nouvelles objections de pure forme.

On doit se rendre à l'évidence : cette initiative ne convainc pas l'assemblée ; l'AU n'est pas prête ; elle ne veut pas jouer de rôle.

Peut-être le statu quo est-il satisfaisant. Ou peut-être l'université n'est-elle plus le lieu pour les débats sur le monde contemporain. Ce n'est pas notre avis. Mais laissons les choses en l'état. L'avenir décidera.

Nous retirons donc notre proposition et demandons que la présente déclaration apparaisse textuellement dans le procès-verbal. »

Suivant cette déclaration, M. Saul propose le retrait de la proposition. Aucune intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, la proposition de retrait est adoptée à l'unanimité.

AU-0656-8 **ÉLECTION D'UNE PROFESSEURE OU D'UN PROFESSEUR
AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

2024-A0021-0656^e-841, 842

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'une professeure ou d'un professeur de carrière au Conseil de l'Université ; l'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

Marie-Josée Aubin
Professeure agrégée
Département de médecine sociale et préventive
Département d'ophtalmologie
École de santé publique
Faculté de médecine

Stéphane Beaulac
Professeur titulaire
Faculté de droit

Roger Lippé
Professeur titulaire
Département de pathologie et biologie cellulaire
Faculté de médecine

Pierre Noreau
Professeur titulaire
Faculté de droit

L'Assemblée procède au scrutin. Au terme du deuxième tour, Mme Marie Josée Aubin est déclarée élue avec 42 voix en sa faveur sur 80 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Conseil de l'Université, à titre de professeure, Mme Marie-Josée Aubin, professeure agrégée au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique et au Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2024 et se terminant le 31 mai 2028.

AU-0656-9 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE
UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA
NOMINATION DE MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS**

2024-A0021-0656^e-843 à 846

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. François Courchesne, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2024-A0021-0656^e-843. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0656-9.1 COMITÉ DES DIFFÉRENDS : NOMINATION DE DEUX MEMBRES SUPPLÉANTS AUX AUTRES MEMBRES

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends :

- Mme Miriam Cohen, professeure agrégée à la Faculté de droit, comme membre suppléante aux autres membres pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2024 et échéant le 31 mai 2027.

AU-0656-9.2 COMITÉ D'APPEL DES DIFFÉRENDS : NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel des différends :

- M. Philippe Lévesque-Groleau, chargé de cours à la Faculté de l'éducation permanente, comme membre pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2024 et échéant le 31 mai 2028.

AU-0656-9.3 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour :

- Mme Méganne Joyal, étudiante au Département de communication et au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2028, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0656-9.4 COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION DE TROIS PROFESSEURES OU PROFESSEURS, DE DEUX PERSONNES ÉTUDIANTES, D'UNE PROFESSEURE OU D'UN PROFESSEUR SOUS OCTROI ET D'UNE CHARGÉE DE COURS OU D'UN CHARGÉ DE COURS

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- Mme Caroline Arbour, professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières, comme membre professeure, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2024 et échéant le 31 mai 2027 ;
- M. Jean-Pierre Chupin, professeur titulaire à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, comme membre professeur, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2024 et échéant le 31 mai 2027 ;
- M. Benoît Dupont, professeur titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre professeur, pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2024 et échéant le 31 mai 2027 ;
- Mme Jani Boyer, candidate à la maîtrise en santé publique à l'École de santé publique, comme membre étudiante, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2026 ;
- Mme Justine Wu, candidate à la maîtrise en sciences infirmières à la Faculté des sciences infirmières, comme membre étudiante, pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2026 ;
- M. David Lewis, chargé de cours au Centre d'études asiatiques et au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, comme membre chargé de cours, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2024 et échéant le 31 mai 2027 ;
- M. Alexandre Dubrac, professeur sous octroi agrégé au Département d'ophtalmologie ainsi qu'au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, comme membre professeur sous octroi, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2027.

AU-0656-9.5 COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE D'OFFICE DE
L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du budget de l'Assemblée universitaire :

- M. Frédéric Bouchard, professeur titulaire au Département de philosophie et doyen de la Faculté des arts et des sciences, comme membre d'office de l'Assemblée universitaire, pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2024 et échéant le 31 mai 2028.

AU-0656-9.6 COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION
STRATÉGIQUE : NOMINATION D'UNE PROFESSEURE OU
D'UN PROFESSEUR, MEMBRE ÉLU DE L'ASSEMBLÉE
UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'accompagnement de la planification stratégique pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} juin 2024 et échéant le 31 mai 2026, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire :

- Mme Juliette De Maeyer, professeure agrégée au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, comme professeure, membre élue de l'Assemblée universitaire.

AU-0656-9.7 COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SUR LES
LIBERTÉS UNIVERSITAIRES : NOMINATION D'UNE
ÉTUDIANTE OU D'UN ÉTUDIANT

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires, comme membre étudiante pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2026 :

- Mme Ness Teboul, étudiante au premier cycle au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences.

AU-0656-9.8 **GROUPE DE TRAVAIL AD HOC POUR LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : NOMINATION DE DEUX À TROIS MEMBRES AYANT UNE CONNAISSANCE DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE, DE SON RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE AINSI QU'UNE EXPERTISE EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES ET DE MODES DE VOTATION**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Groupe de travail ad hoc pour la mise à jour du règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire pour la durée des travaux du Comité :

- M. Alexandre Beaupré-Lavallée, professeur agrégé au Département d'administration et fondements de l'éducation à la Faculté des sciences de l'éducation ;
- M. Jean-Sébastien Fallu, professeur agrégé au Département de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences.

AU-0656-10 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2024-A0021-0656^e-847, 848

Le secrétaire général mentionne les rapports déposés par le Comité de la recherche et le Comité de la planification. Il mentionne ensuite que le Comité d'accompagnement de la planification stratégique avait fait son rapport à la séance du 29 janvier dernier et que le président du comité informe qu'il n'y a pas eu de développements depuis. Le Comité du budget de l'Assemblée universitaire a fait rapport à la séance précédente et le Comité de l'ordre du jour ainsi que le Comité de nomination poursuivent leurs travaux et font rapport périodiquement à l'Assemblée. Enfin, les autres comités ne se sont pas réunis.

AU-0656-11 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 16 septembre 2024, à 14 heures.

AU-0656-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 15 h 28.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 16 septembre 2024, délibération AU-0657-2